Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

20 gardes forestiers veillent sur les massifs du Luberon cet été



La Garde régionale forestière du Luberon a pris ses fonctions pour l'été. Cette année, ils sont 20 à surveiller les massifs forestiers du territoire et sensibiliser le public au risque incendie.

Le 9 juillet dernier, Jean Aillaud, conseiller régional de la Région Sud, Dominique Santoni, présidente du Parc naturel régional du Luberon, et Gérard Daudet, maire de Cavaillon et président de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, ont lancé la campagne 2025 de la Garde régionale forestière du Luberon.

Créée par la Région Sud en 2018 dans le cadre du Plan climat, cette garde composée de plus de 250 jeunes étalés sur tout le territoire régional permet d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêts. Cette année dans le Luberon, ils sont 20 jeunes entre 18 et 25 ans à être mobilisés depuis le 23 juin et jusqu'au 31 août.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

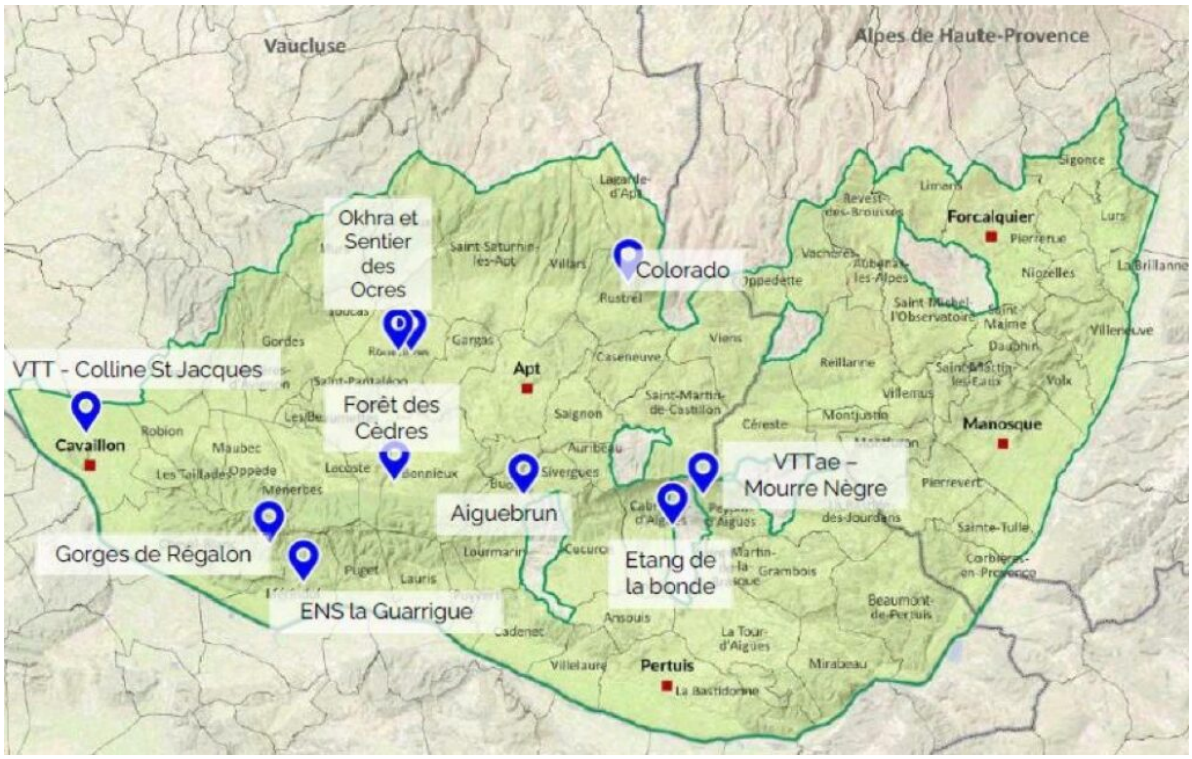
Ecrit par le 7 novembre 2026

Pour permettre cette mobilisation, un budget prévisionnel de 147 012€ a été établi, financé par le Conseil régional à 80% et par le Parc naturel régional du Luberon, avec le soutien de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, la communauté de communes Pays d'Apt Luberon et la communauté territoriale du Sud Luberon.

Surveillance et sensibilisation

Avec les récents départs de feu sur le territoire vauclusien et les incendies dévastateurs qui ont brûlé des centaines d'hectares dans les Bouches-du-Rhône dernièrement, la Région Sud prouve au travers de sa garde régionale forestière l'importance de la sensibilisation auprès du public.

En plus d'avoir été formés pour repérer un départ de feu et pouvoir relayer l'alerte, les gardes participent activement à la sensibilisation sur le bon comportement des visiteurs en milieu naturel. Les gardes sont déployés à l'entrée des sites naturels les plus fréquentés du territoire : la colline Saint-Jacques à Cavaillon, les Gorges de Régalon, l'space naturel sensible de la Garrigue à Mérindol, la forêt des cèdres du Petit Luberon, le vallon de l'Aiguebrun, le Colorado provençal à Rustrel, l'écomusée Ôkhra et le sentier des ocres à Roussillon, le Mourre Nègre dans le Sud Luberon ainsi que l'étang de la Bonde.



©PNR du Luberon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue fait de la prévention sur le débroussaillement



Alors que nous ne sommes qu'à quelques semaines du printemps, beaucoup vont en profiter pour remettre de l'ordre dans leur jardin. L'occasion pour la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue de rappeler les obligations qui entourent le débroussaillement.

La Ville rappelle tout d'abord qu'il est obligatoire de débroussailler son terrain et les abords de son habitation, car cela permet d'accroître la sécurité des habitants et de leurs constructions face aux feux de forêt et de végétation.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

En effet, le débroussaillement permet de ralentir la progression du feu en le transformant en un simple feu courant, de diminuer sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz, et d'éviter que les flammes n'atteignent des parties inflammables des habitations. Ce débroussaillement obligatoire concerne les propriétaires de terrains, de constructions et d'installations situés à l'intérieur et à moins de 200 mètres de bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues ou maquis, conformément aux articles L134-6 et suivants du Code forestier.

Ainsi, les propriétaires concernés doivent débroussailler les abords des constructions dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments ou installations de toute nature, y compris les piscines, et 3 mètres de part et d'autre des chemins privés y donnant accès. En zone urbaine ou dans un lotissement, la totalité de la surface du terrain concerné, qu'il soit construit ou non, doit être débroussaillé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide du débroussaillement du Syndicat Mixte Forestier.

Vigilance feux de forêts : l'accès aux forêts vauclusiennes interdit par endroits

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Interdiction d’accès et de circulation pour la journée de demain, mardi 25 juillet 2023, dans certains massifs forestiers du département de Vaucluse.

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d’incendie de forêt est très élevé.

Par conséquent, en application de l’arrêté préfectoral du 30 mars 2023 :

► L ’accès aux massifs Vallée du Rhône, petit Luberon, Monts de Vaucluse est interdit toute la journée sauf dans les sites dérogatoires, pour les groupes accompagnés par un professionnel et pour la réalisation de travaux seulement autorisés le matin de 5h00 à 13h00 avec des prescriptions de sécurité renforcées.

► L’accès aux autres massifs forestiers du département, bien que présentant un risque, reste autorisé.

Information du public sur la prévision de danger météorologique :
• site internet de l’État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr
• borne d’information téléphonique : 04 28 31 77 11

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Attention !
Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :
► ne pas fumer ;
► ne jamais allumer de feu ;
► ne pas circuler sur les pistes DFCI réservées à l'accès des secours ;
► en cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.

Les écogardes du Ventoux et du Luberon mobilisés contre les incendies



Jusqu'à mi-septembre, 23 écogardes vont sillonner le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, et 26 couvriront le Parc naturel régional du Luberon pour faire de la prévention mais aussi de la sensibilisation auprès des visiteurs, ou encore pour alerter en cas de départ de feu ou en cas d'infraction.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Chaque année, plus de 200 jeunes entre 18 et 25 ans de la Région Sud sont formés par des professionnels de la protection contre l'incendie pour faire de la prévention et de la sensibilisation au sein des parcs naturels régionaux dans le cadre du programme 'Guerre du feu'.

Ensemble, les deux parcs naturels régionaux du département de Vaucluse comptabilisent 49 écogardes. Leur mission consiste à expliquer aux usagers des espaces naturels les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers l'été sur les territoires des Parcs, relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu, participer activement à la sensibilisation sur le bon comportement des visiteurs en milieu naturel, ainsi qu'informer les estivants sur l'offre touristique locale et les possibilités de balade. Ils sont également amenés à faire des opérations de destruction de foyers de feu, de barrages en site de rivière, à réaliser des enquêtes de fréquentation et à aider des personnes en difficultés puisqu'ils sont formés aux premiers secours.



©PNR Luberon

Les secteurs des écogardes

Identifiables à leurs blasons 'Garde régionale Forestière' et 'Parc naturel régional du Mont-Ventoux' ou 'Parc naturel régional du Luberon', les écogardes sont déployés par binômes sur les sites naturels les plus fréquentés et les plus sensibles au risque incendie des deux territoires.

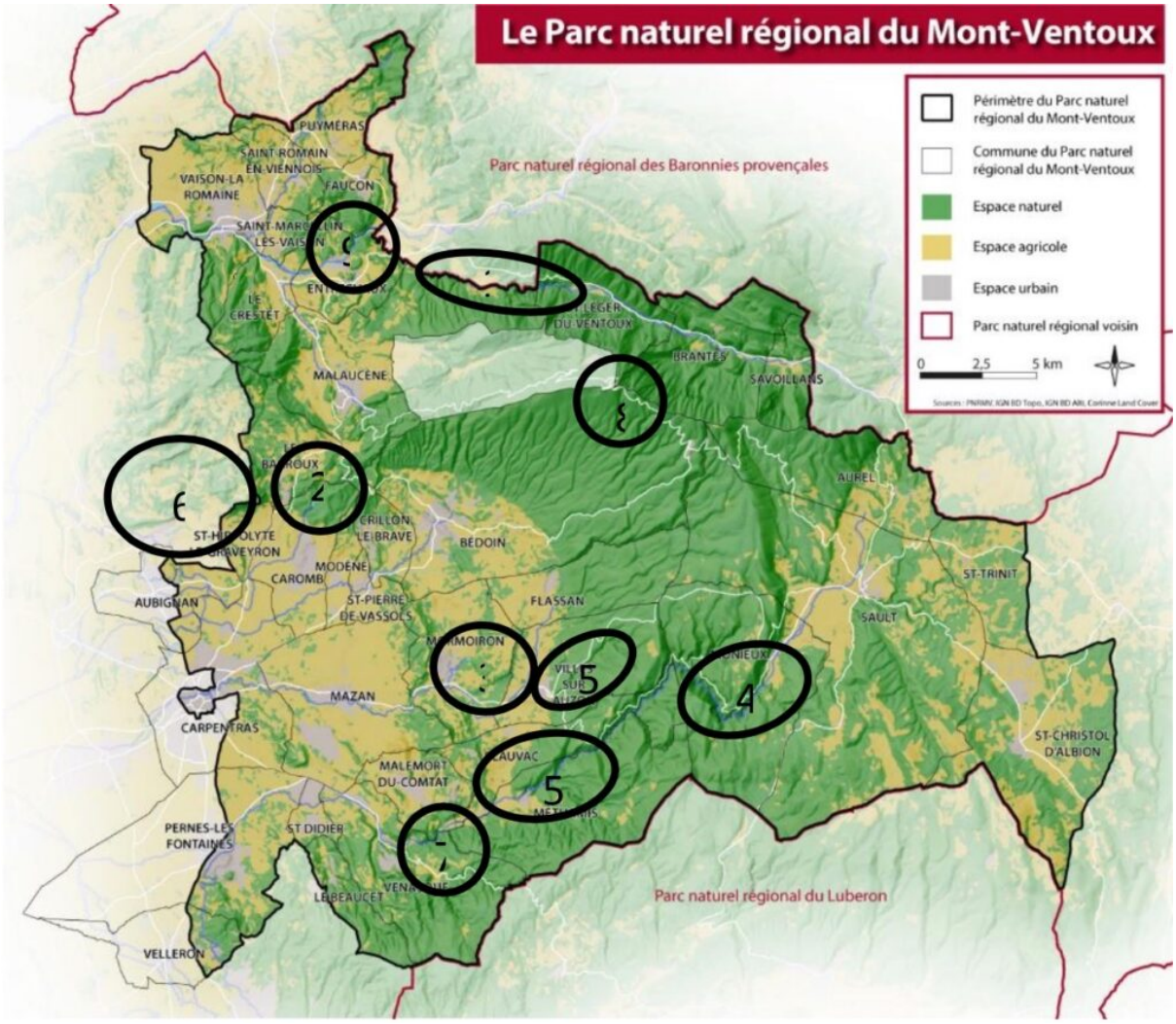
Ainsi, sur le territoire du Ventoux ils couvrent les Gorges du Toulourenc (Malaucène, Mollans-sur-Ouvèze et St Léger-du-Ventoux), le Lac du Paty (Caromb), le Lac des Salettes et le secteur des Ocres

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

(Mormoiron), les Gorges de la Nesque Est (Monieux), les Gorges de la Nesque Ouest et la Combe de l'Ermitage (Méthamis/Villes-sur-Auzon), les Dentelles de Montmirail (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Suzette), Pérégrine (Venasque), le sommet du Ventoux (Bédoin, Saint-Léger-du-Ventoux, Brantes), et le Pont d'Entrechaux.

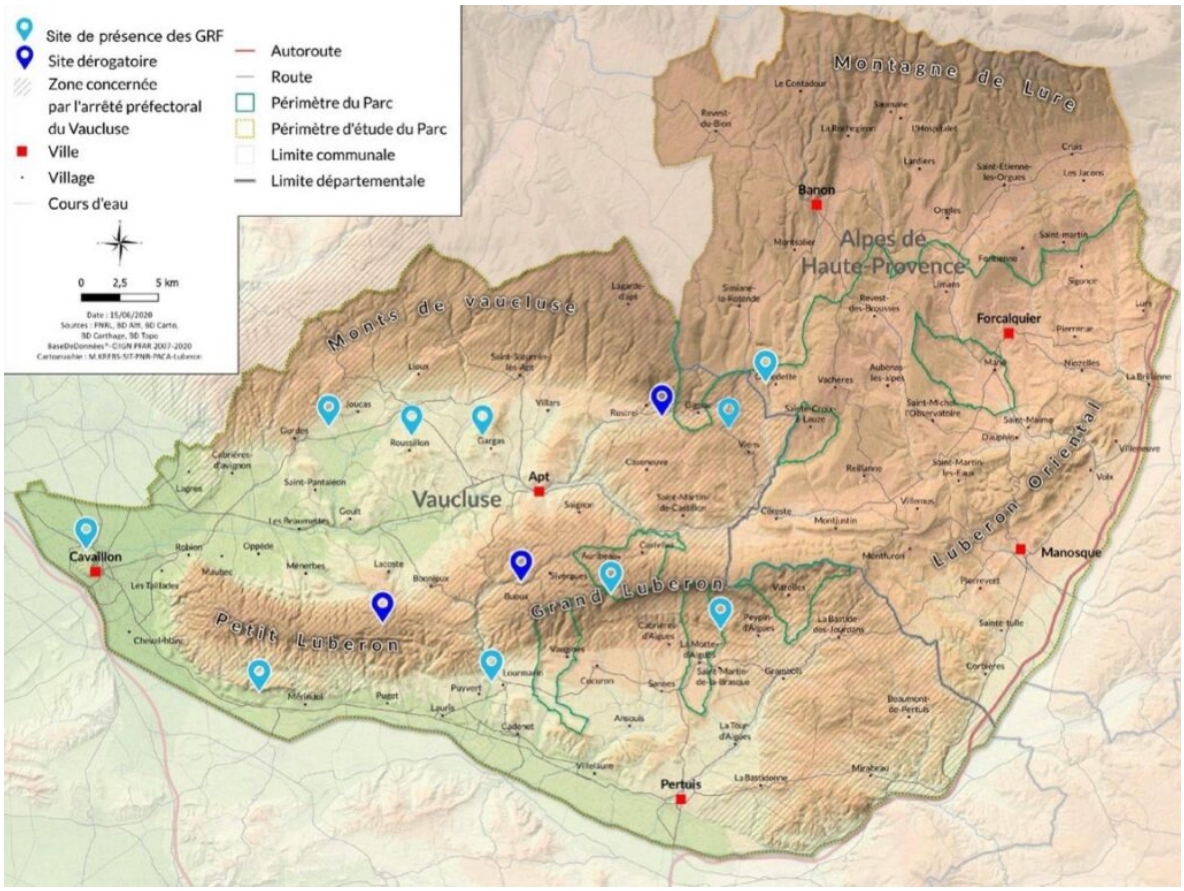


Sur le territoire du Luberon, les écogardes sont déployés sur la Colline Saint-Jacques (Cavaillon), les Gorges de Régalon, les Gorges de Véroncle, la Forêt des Cèdres du Petit Luberon, le Vallon de l'Aiguebrun, le Colorado provençal (Rustrel), les Gorges d'Oppedette (Alpes-de-Haute-Provence), le Sud Luberon, les Mines de Bruoux (Gargas), ainsi qu'Ôkhra (Roussillon).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les jeunes sont aussi présents sur différents marchés du territoire, tels que Bédoin, Vaison-la-Romaine, Carpentras, Beaumes-de-Venise, Lourmarin, Apt, Coustellet, et bien d'autres afin de faire de la prévention.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



©PNR Mont-Ventoux

Ce qui est autorisé ou non durant l'été

Chaque année, pendant l'été, l'accès à certains massifs forestiers est règlementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Pour connaître le niveau de risque incendie en direct,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

cliquez ici ou appelez le 04 28 31 77 11. L'accès à certains sites peut être interdit selon la situation.

Du 15 juin au 15 septembre, le bivouac et le camping sont interdits, sauf si vous êtes accompagnés par un professionnel détenant l'autorisation « Sécurité – Environnement » délivrée par le Département. Tout objet susceptible d'allumer un feu est interdit dans les massifs, et la circulation hors pistes revêtues est interdite, sauf pour rejoindre un domicile ou un gîte.

Les infractions aux conditions d'accès aux massifs forestiers sont passibles de 750€. Le fait de provoquer involontairement l'incendie des bois et forêts est sanctionné par 30 000 à 45 000€ d'amende et 2 à 3 ans de prison.

Durant l'été 2022, au sein du Parc naturel régional du Mont-Ventoux :

-8 337 heures de patrouille
-25 921 personnes sensibilisées
-29 988 véhicules comptabilisés dont 6 089 en stationnement sauvage
-36 alertes feux données
-93 foyers de feux détruits
-842 barrages en rivières détruits
-1026 empilements de pierres détruits
-1 694 litres de déchets ramassés

V.A.

Sorgues : l'accès aux massifs forestiers est interdit tout l'été

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Depuis ce jeudi 15 juin jusqu'au 15 septembre prochain, l'accès aux massifs forestiers 'La Montagne' et 'Mourre de Sève', à Sorgues, est interdit. Que ce soit à pied, en voiture, à vélo, ou encore à cheval. Le stationnement de tout véhicule à moteur est également prohibé aux abords de ces massifs forestiers durant la même période. Tout contrevenant s'exposera à une contravention.

Cet arrêté municipal, publié le 19 mai dernier, intervient dans une démarche de prévention d'incendie. La Ville appelle à la responsabilité individuelle, la vigilance et le civisme de chacun afin d'éviter un risque collectif. Elle rappelle également que la végétation et la biodiversité ont besoin de plusieurs décennies pour se reconstituer et se réinstaller après un incendie, et que des feux trop rapprochés peuvent entraîner une dégradation irréversible de l'écosystème.

Pour rappel, il est interdit d'allumer un feu dans une zone à risque, d'y fumer, d'y jeter une cigarette, des mégots ou tout autre débris incandescent. Tirer un feu d'artifice sans autorisation du maire de la commune est prohibé, ainsi que le brûlage de déchets issus de débroussaillage (qui doit se faire dans le respect du Code forestier). Il n'est possible de camper que dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés.

Lire également : 'Le Vaucluse prêt à affronter les incendies de l'été'

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

V.A.

Jacques Pitoux révolutionne la lutte contre l’incendie avec son Block’Fire



Jacques Pitoux, inventeur originaire de Salon-de-Provence, a créé une boule à déclenchement automatique qui éteint les incendies. Après 5 ans de recherches et de travail en collaboration avec le Sdis 13 (Service départemental d’incendie et de secours des Bouches-du-Rhône), le Block’fire sera en vente dès cet été. D’ores et déjà commandé par les forces d’incendie et de secours, il sera très prochainement accessible aux entreprises et particuliers. Le block’fire figurera d’ailleurs début septembre, dans les rayons d’une enseigne de bricolage.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

«L'idée du Block'fire est venue lorsque nous travaillions, avec mon associé, sur un drone-pompier, alors que nous collaborions avec le Sdis 13. Nous étions partis sur des drones de ma société 'Fly control' qui est devenue 'Block'fire international'. Ce premier drone avait été présenté au congrès national des sapeurs-pompiers à Ajaccio et avait remporté un vif succès.»

«Car la première difficulté
des pompiers est de pouvoir atteindre la zone incendie, afin que le feu se propage le moins possible avant leur intervention. Suite à cette présentation, nous avons participé au Concours Lépine à Paris, où nous avons remporté plusieurs prix, ce qui nous a permis de continuer notre collaboration avec le Sdis 13 et de procéder aux premiers essais officiels à Velaux, le centre de formation des pompiers qui se situe à côté de Marseille.»



«Lors de ces essais,
on s'est aperçu que sur 10 petits feux, la boule n'en éteignait que deux. Pourquoi ? Parce qu'il fallait le temps que la mèche se consume pour ouvrir la boule. Ce jour-là, le commandant Eric Rodriguez, du Sids

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

13 a dit : «Ça a le mérite d'exister, c'est très bien, il faut continuer, mais pourquoi la boule n'éclate-t-elle pas lors de l'impact au sol ? Ce sont les pompiers des Bouches-du-Rhône qui m'ont soufflé l'idée de travailler sur une boule extinctrice qui éclaterait à l'impact, devenant un extincteur autonome.»

La boule extinctrice,
Ce sont deux demi-coques en polystyrène. Au centre de la boule ? Une charge pyrotechnique de 2 grammes de poudre noir, soit un pétard. La charge est enveloppée dans de la poudre, du phosphate de monoammonium. C'est une poudre sèche, complètement inoffensive pour les humains comme les animaux et également un fertilisant, fréquemment employée dans les extincteurs.»

Le Block'fire face à la concurrence
« Le Block'Fire représente en efficacité l'équivalent d'un extincteur de 2,5 kilos, alors que la boule ne pèse qu'1,3kg pour 15cm de diamètre. La boule extinctrice est munie d'une languette de sécurité que l'on retire et que l'on lance à proximité ou dans le feu, où elle éclatera à l'impact et éteindra le feu. Elle ne nécessite pas d'entretien ni de vérification comme c'est le cas pour les autres extincteurs. Au terme de 5-6 ans, alors que la durée de vie des extincteurs est de deux ans, vous ouvrez votre boule et vous fertilisez votre jardin, votre potager ou vos bacs de jardinerie avec son contenu.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Le Block'Fire en situation réelle.

«Où la boule extinctrice est-elle fabriquée ?
Nous visons, avec mon associé, une fabrication 100% française mais pour y arriver le chemin est long et complexe. Alors pour des raisons règlementaires et administratives -utilisation de poudre pyrotechnique, sécurisation du lieu de stockage, personnel dument formé et certifié- nous avons choisi de faire fabriquer la partie électronique dans une usine à côté de Hong Kong, tandis que la conception et la fabrication de la boule sont faites en Turquie. Nous allons prendre le temps pour entamer les démarches qui sont longues et rigoureuses pour, comme je vous l'ai dit, fabriquer en France.»

Autre chose dans les cartons ?
«Nous venons de finaliser un nouveau drone, de grande dimension, avec une nacelle permettant de transporter le nouveau Block'fire équipé d'un système de télémétrie et de radar, qui pourra éclater à une altitude précise comme, par exemple, à la cime des arbres, où à mi-parcours entre la cime et le sol ou, encore, plus proche du sol, sur les indications de l'opérateur de largage.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les outils recherchés par les pompiers ?
«Ils ont actuellement besoin de deux outils : un drone à caméra thermique pour surveiller la zone incendie après l'extinction des feux et préciser les coordonnées GPS afin de vérifier et d'intervenir sur les points chauds, car cette problématique requiert beaucoup de personnel pour arpenter le terrain et intervenir sur les possibles reprises de feux. L'autre outil est de fabriquer des Block'fire de dimensions plus importantes pour travailler sur les zones incendie inaccessibles.»

Pourquoi les feux prennent-ils autant de proportion ?
«Lorsque la zone de feu est accessible, les pompiers peuvent intervenir rapidement mais lorsque, justement, les zones sont inaccessibles aux pompiers, alors ceux-ci sont obligés de traiter le feu lorsqu'il arrive à eux, même si bien évidemment, les canadairs ont démontré leur efficacité. Les block'Fire interviendront désormais dans ce cadre, à distance, en surveillance, délivrant des informations précises et également en larguant leur système d'extinction.»

Un extincteur nouvelle génération qui s'adresse aussi aux particuliers
«Pourquoi ? Depuis 2015 -les statistiques ne bougent pas- la France compte 300 000 cas d'incendies de maisons ce qui équivaut à une intervention de pompier toutes les deux minutes en moyenne. Ils sont la cause de 10 000 blessés et brûlés victime des flammes et de 460 décès. Un français sur trois est victime d'un incendie au cours de sa vie. Depuis 2008, l'installation de détecteurs de fumée est obligatoire dans les logements mais pas les extincteurs. Or, plus de la moitié de ces incendies n'auraient pas lieu si les gens en étaient équipés, comme cela se fait au Canada où ils ont divisé par deux les interventions des pompiers pour des incendies domestiques.»

Un modèle économique différent
«Nous avons choisi un nouveau modèle économique qui ne vise pas que les professionnels –avec le drone- mais aussi le marché du particulier qui est mondial et donc colossal. Nous proposerons là, dès le 1er juillet sur notre site Internet, le Block'fire à 99€, dans sa nacelle, à fixer au-dessus du tableau ou compteur électrique, dans une cuisine, partout où le risque incendie peut se déclencher dans la maison. Que l'on soit au domicile ou pas, la boule se déclenchera qu'il s'agisse d'un feu ou d'une étincelle électrique et éteindra le feu.»
Retrouvez toutes les informations ici.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



La Block'Fire devrait être présentée prochainement en présence du maire de Salon-de-Provence, du député Jean-Marc Zulesi, des représentatns du SDIS 13 et du préfet des Bouches-du-Rhône. La date, qui

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

devrait avoir lieu fin juin, et le lieu restent à confirmer.

Le Vaucluse prêt à affronter les incendies de l'été



Les grands moyens déployés sur les hauteurs des Taillades pour présenter le dispositif de lutte anti-incendie cet été en Vaucluse.

Même si la source de la Sorgue de Fontaine de Vaucluse vient de déborder, avec un débit de plus de 20 000 litres/seconde grâce aux derniers orages, les nappes phréatiques sont au plus bas dans le département. Il est toujours fortement exposé aux risques d'incendies. La préfète, Violaine Démaret a donc décidé de présenter en grande pompe les nouveaux matériels et règlements qui seront mis en oeuvre dès le 15 juin, c'est à dire avec 2 semaines d'avance pour renforcer le dispositif habituel.

72 000 habitations vauclusiennes à proximité d'un massif forestier

« La forêt s'étend sur 152 000 hectares, soit 42% du territoire de Vaucluse, 72 000 habitations sont

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

proches d'un massif qui, en plus sont très prisés des touristes comme les Dentelles de Montmirail, le Ventoux ou le Luberon, nous devons donc anticiper pour agir toujours plus efficacement » a-t-elle dit à tous les personnels engagés dans la lutte et ils sont nombreux. Comme ceux des communes, du Conseil Départemental, du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation de la Forêt, de l'Office National des Forêts, de la Direction Départementale du Territoire, du SDIS 84 (Service départemental d'incendie et de secours), les gardes forestiers des parcs naturels régionaux du Luberon et du Ventoux et comme les 1 100 bénévoles des 68 Comités communaux des feux de forêt.



Le véhicule et l'équipe des 'Auxiliaires de protection de la forêt méditerranéenne' basés à Cadenet.

Sur le Chemin de Mouleiron ont donc été installés les différents matériels utilisés en cas d'incendies, comme un énorme pick-up jaune fluo Nissan des 'Auxiliaires de protection de la forêt méditarranéenne' basé à Cadenet et qui tout au long de l'été patrouillent avec une pompe nomade sur 6 secteurs, le Petit et le Grand Luberon, les collines de Basse-Durance, les Monts de Vaucluse Est et Ouest et le Bassin d'Uchaux. « Déjà, les feuilles des cèdres et des chênes ont jauni, c'est dire le niveau de sècheresse de la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

végétation » s'inquiète le jeune Stéphane Barberin. Un peu plus haut dans le massif, l'officier-expert Eric Barteau n'est pas peu fier de faire une démonstration de drone : »On vient de le recevoir, il pèse 4kg, il est équipé de caméras thermiques, de parachutes, de haut-parleurs et de feux quand il vole de nuit, il est très utile dans les lieux escarpés et inaccessibles pour visualiser les foyers. Nous en avons 4 dans le Vaucluse, c'est un véritable atout ».



Eric Barteau, pilote de drone chez les sapeurs pompiers de Vaucluse.

La présidente du Conseil départemental, Dominique Santoni a évoqué les derniers incendies dont a souffert le Vaucluse, Faucon en 2020, Beaumes-de-Venise en 2021, Piolenc en 2022, « Nous avons donc investi 300 000€ dans la location d'un hélicoptère bombardier d'eau, un Ecureuil qui a déjà réalisé 19 missions l'été dernier. Nous avons aussi acquis 7 camions-citernes supplémentaires d'une capacité de 4000 litres d'eau pour la somme de 2,2M€ et avec l'Etat, nous avons à disposition un camion avec canon à eau d'une capacité de 13 000 litres, co-financé à 50% avec l'Etat, en 4 ans nous en aurons 4 en tout. » Elle a également évoqué 13 caméras à haute définition avec une visibilité de 40km « qui permettent de quadriller la totalité de nos massifs, sans parler des drones ». Elle a conclu, avec Thierry Lagneau, vice-président de l'exécutif « que le département finance 62% du SDIS ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Le Département de Vaucluse a investi 300 000€ dans la location d'un hélicoptère bombardier d'eau. Un appareil de type Ecureuil qui a déjà réalisé 19 missions l'été dernier.

Violaine Démaret a insisté sur l'interdiction permanente d'allumer un feu en forêt, de faire un barbecue, de jeter des mégots, d'utiliser un camping-gaz ou d'allumer un feu de camp. Comme sur l'OLD (obligation légale de débroussaillement) imposée aux propriétaires dans un périmètre de 50 mètres autour des maisons pour éviter la propagation des flammes, sous peine d'une amende de 135€. Les pistes DFCI (de défense des forêts contre l'incendie) représentent 600Km en Vaucluse, pour permettre aux pompiers de circuler entre les arbres, 2 800 hectares débroussaillés par l'ONF et équipées de 225 citernes de 60 à 120cm3 d'eau. Aux Taillades est installé un centre de rétention d'eau (le Bassin de la Vidale) pompée dans la Durance d'une capacité de 1 800m3 « qui permet aux moto-pompes de lutter rapidement contre les feux en attendant l'arrivée de renforts » ajoute le lieutenant-colonel Philippe Chaussinand, chef du Groupement Opérations au sein du SDIS 84. Lui qui a participé à nombre de sauvetages en Zodiac lors des inondations d'Avignon, de la Barthelasse, de Bédarrides, Vaison ou de tornades, comme à Haïti, par exemple.

Le colonel Cédric Garence, patron du Groupement de gendarmerie de Vaucluse a expliqué comment travaillaient les techniciens de la « Cellule Recherche des causes » d'un incendie. « Nos experts ne viennent pas de Miami, mais ils scrutent le sol, les arbres calcinés, les traces, les indices pour savoir si un incendie est d'origine humaine, naturelle ou criminelle. Comme sur une scène de crime, et certains

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

incendiaires se retrouvent devant un tribunal ».



Les élus avec les bénévoles du CCFF de Cheval-Blanc. © Sdis 84

Parmi les unités vitales en cas d'incendies, le camion PMA, (Poste médical avancé) avec civières, infirmière et médecin, le SSO, (Soutien sanitaire en opération), le « Véhicule logistique » dans lequel officient des pompiers vétérans, aujourd'hui à la retraite qui sont capables, lors de gros feux qui durent plusieurs jours, de proposer des boissons et des centaines de sandwiches et repas chauds aux soldats du feu. Est là également un gros camion, le « Poste de commandement de colonne » avec satellite, carte mise à jour en permanence et systèmes de transmission, capable de se déplacer sur site pour visualiser le sinistre et pour que les officiers transmettent les ordres les plus adaptés aux pompiers sur le terrain.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



La préfète de Vaucluse avec les bénévoles des équipes confectionnant les repas pour les pompiers en intervention sur le terrain.

Au bout de 2 heures de visite et de démonstrations des différents outils dont bénéficient les 500 sapeurs-pompiers professionnels et les 1 500 volontaires, d' explications des différents acteurs, dont Météo-France qui depuis le 1er juin propose une Météo des forêts qui, jusqu'au 15 septembre, informe et sensibilise le public au risque d'incendie (de 1 à 4) avec un n° de téléphone pour les Vauclusiens : 04 28 31 77 11, Violaine Démaret a conclu l'après-midi. « On est prêt. On a avancé le dispositif de 15 jours pour être plus réactif face à la sècheresse. On doit communiquer pour apprendre à la population les nouvelles règles, par exemple, l'accès aux massifs se fera par journée, et non plus par demi-journée pour que les touristes qui décident de faire un pique-nique avec les enfants ne soient pas obligés de faire demi-tour dans les Dentelles ou le Piémont du Ventoux à 14h » précise-t-elle.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



En 2017, l'incendie de la Bastidonne avait ravagé 1 300 hectares de forêt. © Sdis 84

Avant les récents incendies de Faucon, Beaumes-de-Venise et Piolenc, c'est celui de La Bastidonne en 2017 qui avait ravagé le plus d'hectares (1 300 ha). La plus grande vigilance s'impose. A un peu plus d'un mois du 14 juillet, les demandes d'autorisations de tirs de feux d'artifices seront examinés au cas par cas, en fonction du vent et du degré de sècheresse de la végétation. « Nous sommes tous conscients des risques puisque 9 feux sur 10 sont d'origine humaine, volontaire, involontaire ou par négligence et dans 36% des cas, l'étincelle d'un outil, d'une scie ou d'une tronçonneuse suffit » a conclu Violaine Démaret en remerciant tous les acteurs prêts à relever le défi et gagner la guerre du feu cet été.

Contacts : Serveur vocal 04 28 31 77 11
www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Débroussaillement : 72 000 constructions exposées au risque d'incendie de forêt en Vaucluse



La préfecture de Vaucluse vient de lancer une opération de sensibilisation aux Obligations légales de débroussaillement (OLD).

« Les violents incendies qui ont frappé les Landes et la Gironde, ainsi que les départements limitrophes du Vaucluse, l'été dernier, ont montré une nouvelle fois toute l'importance du débroussaillement pour protéger les habitations exposées et leurs occupants, ont expliqué Bernard Roudil, sous-préfet de Carpentras, et Christine Lanthelme, maire d'Uchaux, lors de la présentation de ces OLD. En effet, les retours d'expérience observés sur des feux ayant traversé des zones habitées importantes ont mis en évidence l'efficacité d'un débroussaillement bien réalisé pour la protection des constructions. Leur

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

absence ou leur insuffisance ont entravé le travail des services de secours et favorisé la propagation des incendies dans les zones bâties. »
Cette action de sensibilisation en Vaucluse, fait suite à la campagne nationale débutée le 13 mars dernier avec une série de Spots radio et la création d'une page dédiée sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Le Vaucluse plutôt épargné en 2022
Le Vaucluse est très largement concerné par ce sujet des OLD puisque 72 000 constructions sont exposées au risque d'incendie de forêt dans le département.
« Même s'il a été relativement épargné lors de l'été 2022, le Vaucluse a subi, ces dernières années, des feux importants qui ont menacé des zones bâties, voire détruit des habitations, insistent les services de la préfecture. Cette campagne permet de rappeler les actions de responsabilisation déjà menées depuis plusieurs années dans le département auprès des acteurs soumis aux OLD, ainsi que les outils déjà disponibles pour les élus et les habitants, élaborés en collaboration entre les collectivités et les services de l'État. »
A cet effet, une plaquette 'Débroussailler autour de sa maison : une obligation' est téléchargeable sur le site de la préfecture.
Des formation des services ou des structures pouvant apporter directement des informations aux administrés (polices municipales, comités communaux feu de forêt, etc.), des apports d'informations mené directement auprès des propriétaires vis-à-vis des OLD dans les zones bâties en forêt, réalisées par le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF) à la demande des communes concernées (diagnostics construction par construction, diffusion de conseils, etc.) ainsi que l'établissement d'un réseau de placettes de démonstration, permettant de visualiser les travaux à réaliser dans les différents milieux forestiers du département complètent le dispositif.
« Au-delà de cette campagne d'information, la réalisation effective des obligations légales de débroussaillement demeure un objectif prioritaire pour la protection des habitations et installations situées dans les massifs forestiers. Aussi, cette campagne sera suivie par des opérations régulières de contrôle, conduites à la diligence des maires et réalisées par l'ensemble des services compétents en la matière.

L.G.

A lire aussi : Tout savoir sur les Obligations légales de débroussaillement

L'ONF lance un appel aux dons pour

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

reconstituer le massif de la Montagnette



En juillet dernier, 1525 hectares du massif de la Montagnette dans les Bouches-du-Rhône, dont 889 hectares de forêt publique, ont été ravagés par les flammes. Aujourd'hui, l'Office national des forêts (ONF) lance un appel aux dons afin de reconstituer la forêt.

Le 14 juillet dernier a été marqué par le départ d'un terrible incendie qui a ravagé plus de 1500 hectares du massif de la Montagnette, ce qui représente plus d'un tiers de sa surface totale. Pendant plusieurs jours, ce sont plus de 1000 de pompiers qui se sont mobilisés pour empêcher les flammes de progresser.

Si certains proposent des solutions et demandent plus de moyens pour mieux lutter contre les incendies de forêt, comme c'est le cas de Jean Mangion, président du Parc naturel régional des Alpilles, ou du

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

sénateur Jean-Baptiste Blanc, l'ONF, de son côté, lance un appel aux dons afin de reconstituer la forêt de la Montagnette. Ce projet, mené par l'ONF Midi-Méditerranée en collaboration avec les propriétaires forestiers et les collectivités, va voir le jour très prochainement et devrait se poursuivre sur les années à venir.

Une biodiversité ébranlée

Le massif de la Montagnette est l'un des plus fréquentés par les habitants du Nord des Bouches-du-Rhône et de l'agglomération d'Avignon. Et pour cause, la partie de la forêt incendiée recelait une grande biodiversité avec une flore riche et variée et surtout des espèces d'intérêt patrimonial telles que le dipcadi tardif, le corisperme de France, le crépide de Suffren, ou encore l'hippocrepis ciliata. Certaines de ces espèces sont même protégées.

Bien évidemment, qui dit flore dit faune. Si la première a été ravagée par les flammes lors de l'incendie, la seconde n'a pas été épargnée puisque certains insectes, souvent invisibles, mais pourtant essentiels à l'épanouissement de la biodiversité, trouvent refuge dans les espèces végétales. Des espèces animales protégées se cachent également dans le massif comme le guêpier d'Europe, un oiseau qui appartient à la famille des Méropidés, et la chouette chevêche.

Trois étapes de reconstitution

Afin de reconstituer la partie du massif partie en fumée, l'ONF souhaite procéder à trois étapes :

-Tout d'abord, des études post-incendies devraient débuter d'ici quelques semaines, voire quelques jours. Ces études permettront de préciser les causes de l'incendie, de diagnostiquer l'état des écosystèmes, d'inventorier et de cartographier avec précision les milieux touchés, et de programmer tous les travaux nécessaires à la réhabilitation post-incendie.

-La seconde étape concerne les travaux d'urgence et de prévention de l'érosion. Les arbres qui ont été brûlés durant l'incendie seront exploités si c'est possible. Au cours d'un incendie, ce sont surtout les parties fines des arbres qui sont brûlées, les troncs ne se consument pas toujours, il est donc toujours possible de les exploiter pour en faire de l'énergie ou bien du bois de chauffage selon l'espèce.

-Enfin viendront les travaux de restauration du massif, qui comprennent eux-mêmes plusieurs étapes telles que l'accompagnement de la régénération naturelle, le recépage, les semis, la plantation, les actions de génie écologique, l'adaptation des infrastructures, les équipements d'accueil du public etc.

Pour faire un don au Fonds de dotation ONF 'Agir pour la Forêt' afin de participer à la reconstitution du massif de la Montagnette, cliquez ici.